

Questions diverses CAPD du 15/03/2016



1) Année 2016-2017 : (certaines questions qui seront abordées en GT)

- Combien y aura-t-il de PES l'an prochain dans le département de l'Hérault ? 256 + prolongements + renouvellements
- Comment se répartiront leurs affectations ? (sur un plan géographique)
- Seront-ils toujours sur un mi-temps : 50 % lundi et mardi ou deux fois 25 % mardi et jeudi ?
- Y aura-t-il une organisation en binômes ?
- Si oui comment s'effectuera le suivi ?
- Est-il prévu un changement des supports actuels ?

2) 2015-2016 :

- Combien y-a-t-il eu de démissions cette année à ce jour ? 2
- Combien de PES sont en difficulté et risquent de ne pas être titularisés ? Pas de réponse.
- Quel est le calendrier des titularisations ? Jury intermédiaire le 24/03 retardé devait avoir lieu en février (1 cas stagiaire prolongé qui n'a pu être visité) réponse au GT car changements. Utilisation d'un logiciel Astuce SP

3) - Combien de PES à ce jour ont touché l'indemnité IFF ? Réponse dans la semaine

- Et en application de l'arrêté de 2006 ?

4) - Combien, de dossiers de reclassements ont été traités concernant aussi les T1 et T2 ? Réponse en GT

- Lors de du traitement des dossiers de reclassement, les collègues concernés sont-ils informés qu'en cas de reclassement favorable, ils ne sont alors plus en droit de toucher la prime d'entrée dans le métier ?

5) Pouvez-vous nous donner des précisions concernant la situation de PES assurant des remplacements en fin de semaine de collègues titulaires en arrêt de maladie ?

Sur quel dispositif repose un tel exercice ? Avec quel accord ? quelle garantie (lors d'un éventuel accident de travail) ? Quel objectif ?

Une PES a changé de jour pour prendre un jeudi (car pas de remplaçant ce jour là). M Bouvier précise que c'est l'enseignante qui a demandé le jeudi car pas de cours ce jour-là. Si cette personne ne s'était pas proposée il y aurait eu un remplaçant. L'administration reconnaît un problème de légalité dans le procédé.

6) Les IEN n'ont pas à appeler les collègues sur leur téléphone personnel (portables). Nous demandons que les communications individuelles hiérarchiques soient faites via la boîte mail académique.

7) Inspection: délais d'information quant aux dates et périodes d'inspection sont très inégales en fonction des IEN.

- rappel du délai de 30 jours pour le rapport
- protocoles très différents en fonction des IEN
- certains protocoles demandent des écrits ou des documents non réglementaires
- certains IEN ont des inspections systématiquement négatives, les collègues en ressortent très affectés, ces situations relèveraient des risques psychosociaux
- certains IEN affichent leurs protocoles sur le site de circonscription, garantissant une certaine transparence. Nous demandons que cette pratique soit généralisée.

IENA : Questions abordées en conseil d'IEN

8) Quel est l'état des remplacements et les types de congés qui ont amené à la situation de début février avec le recrutement de contractuels : type de congés, répartition chiffrée par type, répartition géographique (par circonscription).

Envoi d'un document mis à jour